

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 27 mai 2021 à Lille-Bouvines «Comment se comporter pendant la grève»

Que vous soyez ou non sur un OMS, vous êtes avant tout sur les rangs pour prendre votre service - pas question de se voir renvoyer à son domicile.

Par définition votre présence est planifiée pour maintenir la continuité du service public, au regard du sous-effectif généralisé, **inutile de répondre à la question qui est gréviste**. Ainsi de garde vous devenez « Acteur / Soutien » du mouvement social pour **défendre les revendications** :

Stop au sous-effectif récurrent, **Non** au projet du RO qui veut officialiser le « mode dégradé », **Non** aux avancements et mutations au compte-goutte, **Assez** de l'incitation à la division des personnels, **l'IAT** à taux 8 pour tous, **mettre fin** au mal-être au travail...

Ce 27 mai 2021 à Bouvines, l'assemblée générale du personnel a défini les modalités d'actions. Elles ont pour but de **maintenir la continuité de notre service public tout en faisant valoir le droit constitutionnel que représente la liberté d'expression revendicative**.

Les modalités sont actées comme suit avec une concentration des activités sur la matinée :

- Prise de garde, rassemblement
- Procéder à la revue du matériel
- Sport
- Rassemblement 10h
- Formation
- Remise en condition de l'affichage revendicatif (Nettoyage des véhicules + Calicots **au blanc de Meudon « lustrant et nettoyant »** + banderoles sur les façades CIS + brassards ou collants exemple « Pompier en colère » sur tenue...
- Travail administratif et de remise... rapports d'intervention à réaliser mais en attente de validation
- **A partir de 13h** : service opérationnel de nuit et retour au travail militant s'il n'a pu être réalisé au matin

Au-delà des modalités en CIS, les acteurs du mouvement pourront être appelés à se mobiliser de repos sur des lieux de manifestations définis par l'UNITE.

Bon courage à tous et surtout soyez acteurs du mouvement...

Mobilisez-vous

Rapporteur de l'AG, Quentin De Veylder

N.B. : En cas de litige, n'hésitez pas à prendre contact avec l'UNITE SYNDICALE.